

l'échange permanent de ministres entre les deux pays est remise à après la fin des hostilités.

Je profite de l'occasion pour réitérer les sentiments de profonde admiration et de sympathie du gouvernement et du peuple canadiens à l'égard de la population tchécoslovaque qui supporte avec fierté et vaillance la plus grande épreuve de sa longue histoire. Les nations libres de l'univers, bien qu'habituees aux nouvelles de la persécution nazie, ont appris avec horreur et indignation les exécutions et les mesures de répression qui ont suivi l'assassinat de Heydrich. La destruction de Lidice, l'exécution massive de sa population mâle et la purge systématique des chefs qui sont restés dans leur pays sont autant de faits inoubliables qui viennent s'ajouter à une longue liste d'actes terribles de répression. Ces outrages et ces actes de barbarie n'ont pas atténué sa détermination de résister et elle saura sûrement garder le même courage au milieu des épreuves jusqu'au jour où sonnera enfin l'heure de la délivrance.

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Tenue d'une séance secrète samedi, le 18 juillet.

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je vois que les journaux considèrent le vote d'hier sur la motion de l'honorable député de Gaspé (M. Roy) comme une décision de la Chambre contre la tenue de séances secrètes. Tel n'est pas le cas, en réalité, ni telle l'intention du Gouvernement. La motion mise aux voix hier en était une d'ajournement de la Chambre. Je suis encore à me demander pourquoi les honorables députés de gauche se sont prononcés de la façon que l'on sait. Toutefois, on se rappellera que j'ai dit qu'avant que nous puissions prendre une décision sur ce sujet, il fallait que le ministre intéressé ait entre les mains des renseignements de nature à justifier la tenue d'une telle séance. Depuis son retour de Collingwood et de Midland, le ministre du Service naval (M. Macdonald) et moi-même nous avons étudié la situation, pour conclure qu'à la lumière de certaines remarques formulées hier après-midi ainsi que des demandes qui lui ont été adressées, il serait opportun de convoquer la Chambre en séance secrète. J'avertis donc la députation que le premier de nos travaux demain matin sera la tenue d'une séance secrète, en vue de discuter ou d'étudier la question de grand intérêt public qui a fait l'objet de la motion de l'honorable député de Gaspé.

Mme DORISE W. NIELSEN (Battleford-Nord): Le premier ministre aurait-il l'obligance de me dire si, à la séance secrète de demain matin, les honorables réputés pourront obtenir des renseignements sur l'éventualité d'un nouveau front de la part des alliés? La discussion y sera-t-elle limitée à la question qu'a soulevée l'honorable député de Gaspé (M. Roy)?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai déclaré que la discussion porterait sur la question soulevée par l'honorable député de Gaspé, mais si l'honorable représentante désire demander les renseignements dont elle vient de parler je me rendrais à son désir dans toute la mesure possible.

#### L'ESSENCE

##### EMPLOI DE CAMIONS PAR LES CULTIVATEURS ET LEURS FAMILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Je désire poser une question au ministre des Finances sur un sujet qui a déjà été mentionné dans cette Chambre; je le fais à la suite de représentations soumises par divers corps publics des provinces de l'Ouest, y compris, je crois, le gouvernement de la Saskatchewan. Le Gouvernement en est-il venu à une décision finale sur l'adoucissement du règlement qui veut que les cultivateurs et leurs familles ne puissent se servir de leurs camions pour des fins de transport, subordonnement, va sans dire, à l'observation des règlements concernant l'essence et le caoutchouc.

M. L'ORATEUR: A mon avis, c'est encore là une question qui devrait être inscrite au *Feuilleton*. Déjà cette question a été débattue, bien que sous une autre forme, mais comme il s'agit d'une question qui a trait à une déclaration de politique de la part du Gouvernement, je ne crois pas qu'on puisse la soulever à l'appel de l'ordre du jour.

M. DIEFENBAKER: Si on me permet d'ajouter un mot, je dirai que le Gouvernement devrait en être arrivé à une décision; on a fait certaines observations, et je dirai, avec tout le respect possible, qu'il s'agit là d'une question de la plus grande importance pour nombre de cultivateurs de l'Ouest canadien.

M. L'ORATEUR: Je dois dire que l'argument ne me convainc pas. Il s'agit certes d'une question qui devrait être inscrite au *Feuilleton*.